



CHRS L'ÎLOT CHEMIN VERT



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine. La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

- QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE 4**

- L'ÉTABLISSEMENT 5**
 - 1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT5
 - 2. ÉQUIPE.....5
 - 3. MOYENS FINANCIERS6

- LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022 7**
 - 1. PROFIL7
 - 2. MOYENNE D'ÂGE.....9
 - 3. ÉTAT DE SANTÉ 10
 - 4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE..... 14

- LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE 15**
 - 1. VIE DE L'ÉQUIPE 15
 - 2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT..... 16
 - 3. ACCOMPAGNEMENT DES MESURES DE PLACEMENT EXTÉRIEUR 21

- PERSPECTIVES 2023 22**

- MERCI À NOS PARTENAIRES 23**

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'activité du CHRS Îlot Chemin Vert en 2022 est marquée par la création d'un parcours du résident au sein des trois modalités d'hébergement - collectif, hébergement en appartement partagé en diffus et hébergement en studettes regroupées en diffus - sur trois sites distincts, permettant ainsi de créer une nouvelle dynamique d'accompagnement dans un contexte de retard du calendrier des travaux de rénovation de l'établissement.

Le parcours du résident au sein du CHRS :

- ✓ étape 1 : accueil de la personne à son arrivée dans le collectif de Chemin Vert. C'est le temps de l'observation. La personne se familiarise avec l'équipe socio-éducative, rencontre son référent social et appréhende le fonctionnement du centre ;
- ✓ étape 2 : en fonction du souhait du résident et de sa capacité à vivre de façon autonome, une orientation vers un hébergement en appartement partagé avec deux autres résidents lui est proposé à Aubervilliers. Il n'existe pas de délai fixe à respecter. La personne quitte le collectif pour un appartement partagé quand elle est prête ;
- ✓ étape 3 : le résident travaille ou possède des ressources stabilisées. Il rejoint une studette à Vincennes ce qui constitue une dernière étape avant une sortie préparée avec le SIAO.

Cette évolution du parcours du résident au sein du CHRS a favorisé la mise en place d'une collaboration plus soutenue avec le SIAO dans l'objectif de développer des sorties positives des résidents vers des logements adaptés à leur autonomie : foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales ou logement social.

L'accès au logement ou à une résidence sociale n'étant possible que si le résident a des ressources et un emploi stable, les travailleurs sociaux se sont mobilisés sur les différentes formes d'accès à l'emploi d'insertion en lien avec des associations partenaires (FAIRE, Wake Up Café).

Également, l'activité a été marquée par une volonté de se rapprocher du secteur de la santé mentale et notamment de l'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC) du 11^{ème} arrondissement et aussi des Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) pour trouver des réponses d'accompagnement aux résidents ayant un problème de santé.

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Chemin Vert (CHRS) héberge et accompagne 60 hommes de 18 à 60 ans sous main de justice et/ou sortants de prison.

L'action combinée du travail de l'équipe socio-éducative du CHRS en lien avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation de Paris (SPIP 75) est une réelle opportunité pour la personne sortante de prison et/ou sous main de justice de retrouver une place de citoyen à part entière dans la société. Le projet éducatif de l'Îlot Chemin Vert prend l'aspect d'un parcours d'étape personnalisé et adapté au projet initial de la personne et surtout à son évolution au fur et à mesure de l'avancée de l'accompagnement. C'est un travail exigeant qui n'est en rien linéaire. En effet, un parcours de réinsertion sociale et professionnelle comprend des moments de doute et de colère pendant lesquels la personne évoque des traumatismes passés et un très fort ressentiment de rejet et de fatalité qui paraissent bloquer toute avancée.

Le CHRS est ainsi un levier pour briser ce plafond de verre et permettre ainsi la lutte contre la récidive. Il offre un cadre structurant et bienveillant pour se poser, se projeter et briser une solitude due à un isolement familial, amical, affectif et/ou professionnel qui préexistait à l'incarcération. En intégrant le CHRS, le résident retrouve peu à peu des relations plus apaisées avec les autres et commence à prendre de la distance par rapport à son vécu carcéral. Le travail sur la mésestime de soi est un élément clef de l'action éducative pour que la personne puisse entreprendre à nouveau sur de bonnes bases.

L'action du CHRS intervient sur tous les leviers de la reconstruction de la personne : accès aux soins, à l'emploi et à la formation, accès au logement. Elle se situe donc sur un long terme.

2. Équipe

L'équipe se compose de 14 professionnels.

2 postes de veilleurs de nuit supplémentaires ont été créés en septembre 2022 du fait de l'ouverture d'un hébergement en diffus regroupé à Vincennes dans le cadre des travaux d'humanisation du Collectif de Chemin Vert et du plan de relogement.

Ces 2 postes ne seront pas pérennisés, les travaux du collectif devant prendre fin en 2024.

- ✓ **Une responsable du CHRS (1 ETP)** gère le centre dans toutes les dimensions opérationnelles (administratives, RH, socioéducatives). Elle est en soutien de l'équipe sur toutes les difficultés d'accompagnement et est en première ligne pour résoudre des problèmes de violence et de non-respect du règlement de fonctionnement.

- ✓ **Quatre éducateurs spécialisés (4 ETP)** ont accompagné 91 résidents vers un retour aux droits, à la santé, à l'emploi, au logement et à la citoyenneté en lien avec les partenaires : Services pénitentiaires d'insertion et de probation, le Centre médico psychologique ...
- ✓ **Deux agents d'accueil ont la charge de tous les aspects de la vie quotidienne des résidents** : gestion du courrier, des inscriptions à la buanderie, de la prise des commandes des repas et leur distribution, de l'hôtellerie (draps, couverture,...). **Ils ont également un rôle de médiation dans les moments de tension.** Ils assurent une présence de proximité auprès des personnes qui rassure et conforte.
- ✓ **Les agentes d'entretien (2 ETP)** assurent la propreté des espaces communs (couloirs, escaliers, salle polyvalente, sanitaires et douches) à Chemin Vert, à Vincennes et des bureaux de l'équipe.
- ✓ **L'ouvrier hautement qualifié (1 ETP)** entretient le bâtiment (peinture des chambres, problème de fuite d'eau, de sanitaires, de punaises de lit,...). Il est présent lors des interventions de maintenance (DEKRA, UTB ...).
- ✓ **Les veilleurs de nuit (2 ETP)** sont en charge la sécurité du lieu. Ils tiennent le registre des entrées et des sorties. Ils sont à l'écoute des résidents et sont amenés à réguler des situations complexes.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 120 956 €, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 60% ;
- ✓ les achats/fluides : 6,5% ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 24% ;
- ✓ les amortissements : 2,8% ;
- ✓ les autres charges et taxes : 6,7%.

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 92% ;
- ✓ participation des personnes : 7% ;
- ✓ fonds propres, dons et autres produits : 1%.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022

1. Profil

En 2022, l'établissement a accompagné et hébergé 91 hommes isolés de 18 à 60 ans.

L'activité s'est accrue avec : un nombre plus important de résidents hébergés (85 personnes accompagnées en 2021/ 91 en 2022) et un fort taux de renouvellement : 39 nouveaux résidents ont intégré l'établissement ce qui représente 43 % du total des résidents accompagnés.

Les modalités d'admission

Les deux modalités d'admission restent inchangées.

- ✓ **Les orientations par le SIAO** privilégient les candidatures de personnes sous-main de justice et/ou sortant d'incarcération en errance et sans hébergement stable. Pour ce faire, le SIAO collabore avec des associations orienteuses (le MRS, les maraudes d'Emmaüs,...) et le SPIP de Paris, puis transmet une candidature au CHRS.
- ✓ **Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** du milieu ouvert ou du milieu fermé d'Île-de-France adressent au CHRS des demandes d'aménagement de peine : Placement à l'extérieur (PE) ou Détention à domicile sur surveillance électronique (DDSE). Le CHRS collabore notamment avec la Maison d'arrêt de Fresnes, de Paris La Santé et de Fleury Mérogis.

Les nouveaux accueils de 2022 par mois :

Janvier	1
Février	2
Mars	3
Avril	4
Mai	4
Juin	2
Juillet	5
Aout	2
Septembre	4
Octobre	5
Novembre	4
Décembre	3
	39

30 personnes ont été orientées par le SIAO et 9 autres proviennent du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris (SPIP 75) dans le cadre d'une convention avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP). Dans la mesure du possible, le CHRS anticipe l'arrivée de nouveaux résidents quand le projet de sortie en résidence sociale, en logement ou en foyer d'un résident est connu.

Sur ces 39 nouveaux accueils, 32 ont été hébergés dans le collectif de Chemin Vert afin que la personne puisse se poser, prendre ses marques, rencontrer son référent social et entrer en interaction avec l'ensemble de l'équipe, notamment les agents d'accueil et le veilleur de nuit. Tandis que 7 nouveaux accueillis ont été hébergés directement dans un appartement partagé à Aubervilliers ou une studette à Vincennes, par manque de place dans le collectif.

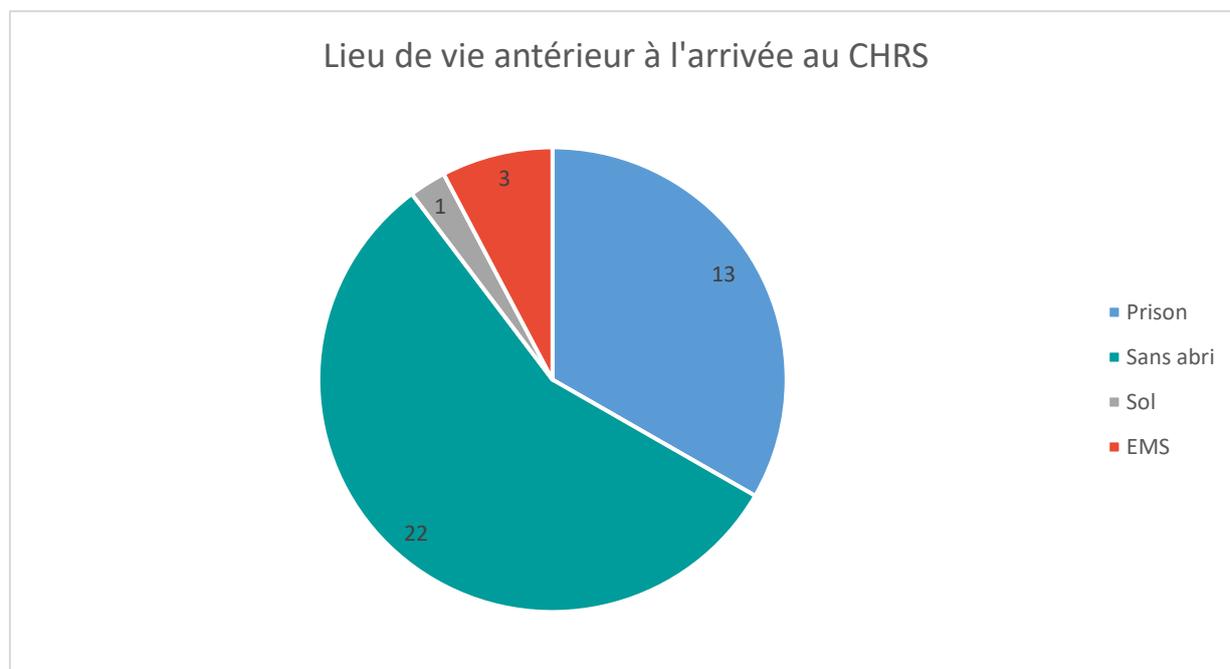
Sur les 32 résidents qui ont été accueillis dans le collectif de Chemin Vert, 7 personnes ont été orientées par l'équipe vers un appartement en diffus après un temps d'observation et en fonction du projet de la personne.

Tous les résidents ne sont pas orientés vers un hébergement en diffus souvent pour des questions de problème de santé.

Lieu de vie des 39 nouveaux résidents avant leur entrée au CHRS

56 % des personnes nouvellement accueillies en 2022 vivaient dans la rue avant d'être accueillies au CHRS. Parmi elles, 40 % avaient connu de longues périodes d'errance sans domicile fixe avec des temps d'incarcération.

En raison de ce parcours de vie chaotique et destructeur, l'accueil de ces personnes nécessite un accompagnement renforcé et la mobilisation de ressources et de moyens adaptés.



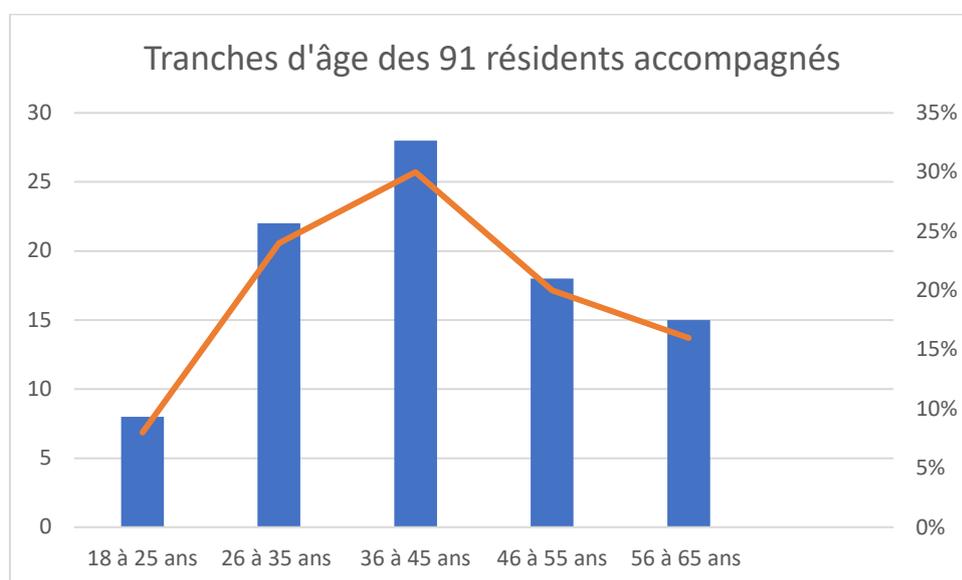
L'accueil des personnes qui ont survécu dans la rue et dans des squats avec des périodes de prison requiert une vigilance soutenue de la part de l'équipe.

La majorité des résidents restera dans le collectif plusieurs mois avant leur sortie vers un autre dispositif adapté toujours très complexe à trouver. Rares sont en effet les solutions d'hébergements durables pour ces personnes vulnérables. Dans un premier temps, la priorité de l'accompagnement est donnée à l'adaptation du résident à son nouveau cadre de vie. L'objectif est d'éviter que la personne retourne dans la rue car ne supportant pas un cadre trop contraint. Le projet d'accueil est donc que la personne se sente chez elle, dans un espace qui lui soit propre. A leur arrivée, une clef individuelle de leur chambre leur est remise qu'elle conserve avec elle. Les entrées et les sorties de l'établissement sont libres. L'équipe veille à ce que la personne soit bien acceptée par les autres résidents notamment lors de la distribution des repas.

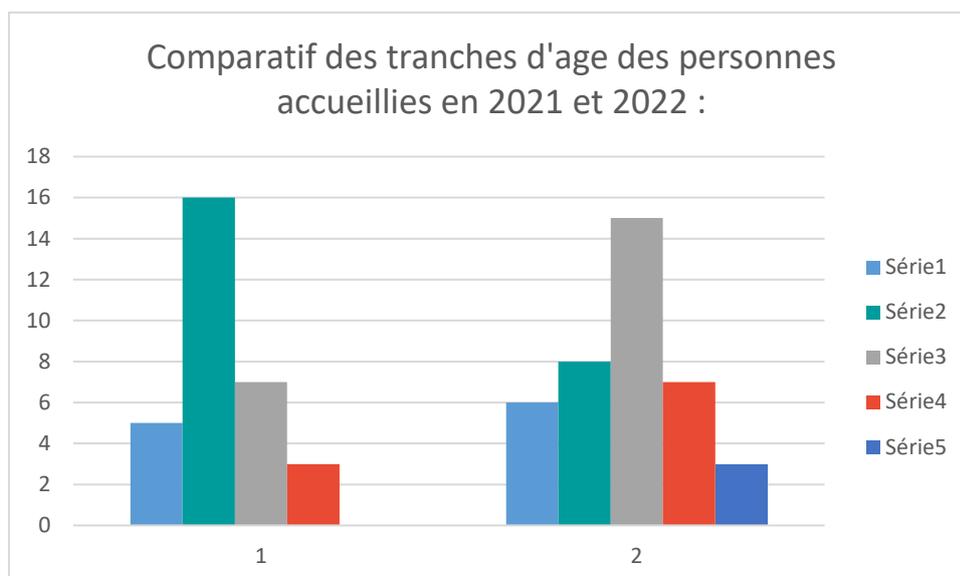
Certains résidents demanderont à être tout de suite en interaction avec l'équipe et la solliciteront pour des démarches administratives ; d'autres resteront sur une position de réserve laissant la confiance s'établir peu à peu. La signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement interviennent à l'arrivée de la personne afin de lui permettre de bien comprendre ses droits et ses devoirs et de bien comprendre les enjeux de l'accompagnement.

2. Moyenne d'âge

67% des 91 résidents accompagnés en 2022 ont plus de 36 ans



La comparaison des tranches d'âge des nouveaux arrivants montre un vieillissement de la population avec le doublement du nombre des personnes âgées entre 36 et 45 ans et de 46 à 55 ans.



Ce vieillissement des personnes accueillies a un impact sur les questions de santé. La prise en compte par l'accompagnement socio-éducatif de la santé mentale, somatique, des addictions à l'alcool et aux produits des résidents est un levier déterminant dans la lutte contre la récidive des personnes sortant d'incarcération et/ou sous main de justice.

En effet, comme l'observe l'étude publiée par Infostat Justice N° 183 Juillet 2021 « Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prisons » :

« Les sortants de prison présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques récidivent davantage. Les sortants de prison ayant des antécédents psychiatriques récidivent dans 38 % des cas, comme 43 % de ceux ayant eu des antécédents d'automutilation. 36 % des sortants de prison souffrant d'addictions sont à nouveau condamnés. »

Dans un contexte où un certain nombre de médecins généralistes n'acceptent plus de nouveaux patients, car victimes d'une surcharge de travail, et où les services hospitaliers sont aussi saturés, le CHRS est devenu un acteur central de santé et la coordination des soins par les équipes socioéducatives est un véritable enjeu.

3. État de santé

Un quart des 91 résidents accompagnés en 2022 a une polyaddiction.

25 % des résidents ont une dépendance à l'alcool qui se manifeste par des consommations massives et régulières. Les personnes s'alcoolisent soit le soir et le weekend quand elles travaillent, ou d'une façon diffuse tout au long de la journée quand leur état de santé ne leur permet pas d'être en activité. Tous les résidents concernés par l'alcool sont également sous la dépendance d'autres produits stupéfiants. Cette polyaddiction a un impact fort sur leur santé. Elle représente aussi un obstacle à un projet de réinsertion d'où la mobilisation des travailleurs sociaux pour inciter les résidents concernés vers une démarche de soins.

Focus sur l'accompagnement vers les soins en partenariat avec le SPIP de Paris, de 14 résidents accueillis en 2022 concernés par une addiction à l'alcool

On observe que parmi les 39 nouveaux accueillis, 23 d'entre eux soit 59 % ont déclaré être concernés par des consommations d'alcool trop importantes. 14 résidents sur les 23 consommateurs d'alcool réguliers étaient sous main de justice avec une mesure de sursis de mise à l'épreuve (SME) qui implique souvent une obligation de soins.

Photographie de l'accompagnement vers les soins de ces 14 résidents

- ✓ 3 résidents n'ont pas de suivi médical ;
- ✓ 3 résidents bénéficient d'un accompagnement par un médecin addictologue et/ou un psychiatre et ne consomment plus ;
- ✓ 6 résidents sont accompagnés par un médecin addictologue et/ou un psychiatre et connaissent de forte consommation ;
- ✓ 2 résidents ont un suivi par un médecin addictologue et/ou un psychiatre et ont une consommation maîtrisée.

Cette photographie illustre tout le parcours d'étapes pour sortir d'une addiction et le besoin même quand celle-ci a disparu de continuer à être suivi. Le bilan est positif. Seuls 3 résidents ne sont pas encore entrés dans une démarche de soins.

Consommation d'alcool et règlement de fonctionnement

Les personnes qui subissent une addiction à l'alcool, rencontrent souvent des difficultés à respecter le cadre du règlement de fonctionnement quand elles sont dans un état de forte ébriété. Sous l'emprise de l'alcool, elles peuvent adopter un comportement violent se traduisant par des insultes, des menaces, des bagarres à l'encontre des autres résidents. Elles sont aussi parfois dans l'incapacité de pouvoir physiquement franchir la porte d'entrée de l'établissement.

L'accompagnement de ces résidents nécessite de faire évoluer le règlement de fonctionnement qui prévoit que, dans le cadre de violences physiques ou verbales, des sanctions garantissent le respect du cadre. Une application stricte du règlement de fonctionnement pour une situation où la personne entre tous les soirs en état d'ébriété et provoque des bagarres et des injures entraînerait une fin de contrat de séjour. Pour éviter cette issue qui remettrait la personne à la rue, l'équipe mobilise deux leviers :

- ✓ la mise en place d'une coordination de soin réunissant le médecin addictologue quant un suivi est mis en place, le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et le référent du résident ;
- ✓ une application très graduée du règlement de fonctionnement ce qui permet de continuer à maintenir le cadre tout en laissant au résident une possibilité de se mobiliser.

Le cas de Monsieur A.

Monsieur A. ne maîtrise plus sa consommation d'alcool ce qu'il l'amène à faire la manche dès 9 heures du matin pour acheter des packs de bière et des fioles de vodka. Ainsi, il passe toutes ses journées assis sur le trottoir. L'équipe allait le voir régulièrement à l'extérieur du CHRS pour lui demander de regagner sa chambre afin de se mettre au chaud et à l'abri ce qu'il refusait catégoriquement.

Également, le résident avait abandonné toutes démarches de soins. Le médecin addictologue ne pouvait rien entreprendre dans la mesure où la personne n'exprimait aucune demande de soins. La situation paraissait totalement bloquée.

Le référent social a accompagné le résident dans une reprise de contact avec le médecin addictologue. Il a également noué des liens avec la famille proche du résident qui était venue au CHRS exprimer son désarroi face à cette situation insoluble.

Le résident entretenait des liens de confiance avec son CPIP laquelle l'incitait à entrer dans une démarche de soins. Cette cohérence d'action et la prise de conscience par la personne que ses problèmes de santé étaient liés aux consommations d'alcool ont finalement abouti au fait que le résident entre en cure.

Santé mentale

15% des résidents accompagnés en 2022 rencontrent un problème de santé mentale identifié. Pour leur protection, ces personnes vivent principalement dans le collectif. Ce qui signifie que 43% des résidents hébergés à Chemin Vert sont concernés par un problème de santé mentale. Comme le montre l'enquête réalisée en 2001 par la Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DREES), il y a une surreprésentation des personnes atteintes de troubles mentaux en prison :

- ✓ au moins un trouble psychiatrique de gravité plus ou moins importante a été repéré chez 55 % des entrants ;
- ✓ un entrant sur cinq a déjà été suivi dans un secteur de psychiatrie ;
- ✓ un suivi psychiatrique est préconisé pour la moitié des entrants ;
- ✓ les troubles psychotiques concerneraient 8 % des patients suivis.

Evaluer un problème de santé mentale

L'orientation vers un psychologue est proposée aux résidents à leur arrivée dans l'établissement. Le rôle des travailleurs sociaux n'est pas de procéder à une évaluation de l'état de santé de la personne mais de l'informer de cette possibilité d'être aidée. Rares sont les résidents qui se saisissent de cette proposition dans un premier temps. C'est bien le savoir-faire de l'équipe éducative et sa capacité à détecter un problème de santé mentale sans le qualifier et poser un diagnostic qui va aider le résident à entrer dans une démarche de soins. Le partenariat avec le réseau de santé mentale est essentiel pour mieux comprendre et ainsi mieux accompagner ces personnes.

Les partenaires de la coordination de santé mentale

- ✓ **Le Centre médico psychologique (CMP) République** : une équipe référente de deux travailleurs sociaux a participé à l'ensemble des rencontres avec le médecin psychiatre du CMP, le psychologue et les infirmières. Le fait de mettre en place des interlocuteurs fixes a permis de stabiliser et de développer les relations de partenariat avec le CMP. Ce rendez-vous a lieu environ toutes les 8 semaines. La réunion permet d'échanger autour de situations des personnes hébergées qui ont un suivi psychologique au CMP, dans le respect du secret médical.
- ✓ **Les médecins psychiatres du Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Pierre Nicole de la Croix-Rouge** : les travailleurs sociaux échangent régulièrement avec les médecins notamment pour préparer une entrée en cure, en postcure ou pour informer d'une situation alarmante.
- ✓ **Le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) de Beaupaire** : des collaborations se mettent en place avec des partenaires qui ont accompagné des personnes qui étaient dans la rue avant d'intégrer le CHRS. Le résident garde des attaches avec ces structures, rompre ces liens le déstabiliserait. Une coordination se met ainsi en place avec une répartition des missions, le temps que le résident prenne des nouveaux repères.
- ✓ **L'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC)** : en 2022, l'équipe a continué à chercher à développer des relations avec L'USPPIIC pour des situations de résidents qui montraient des signes alarmants d'agitation. L'unité est intervenue deux fois en 2022 pour évaluer la santé mentale d'un résident qui avait développé une paranoïa et n'arrivait plus à sortir de l'établissement. La responsable de l'USPPIIC est venue rencontrer l'équipe pour comprendre le fonctionnement du CHRS. Le résident ne souhaitant pas entrer dans les soins, il n'a pas été possible de concrétiser l'approche.

Le projet est de continuer à tisser des liens de partenariat avec l'unité mobile pour trouver des modalités d'actions communes. L'unité n'intervient que si la personne est volontaire pour entrer dans une démarche de soins ce qui est très difficile à obtenir. Par ailleurs, lors d'une situation de crise, l'équipe socio-éducative recherche des solutions pour que la personne soit accueillie quelques jours dans un centre de soins afin qu'elle puisse se poser. Malheureusement, les nombreuses fermetures de lit dans les hôpitaux psychiatriques font que cette solution est rarement possible.

Souhaitant sortir de cette spirale, l'équipe a lancé le projet d'une coordination de santé mentale réunissant tous les intervenants pour repenser le parcours dans l'hébergement d'une personne atteinte de santé mentale et renforcer les liens de collaboration.

4. Situation au regard de la justice

90 % des 39 résidents accueillis en 2022 bénéficient d'une mesure de justice. Le Sursis de mise à l'épreuve (SME) est la mesure la plus représentée. A noter que pour la 3^{ème} année consécutive, l'établissement accueille des résidents qui ont une mesure de Placement Extérieur.

<i>Aménagement de peine</i>	
Semi-liberté	0
DDSE	1
Liberté conditionnelle	1
Placement à l'extérieur	8
<i>Peine alternative</i>	
Sursis mise à l'épreuve	20
TIG	1
<i>Peine principale ou complémentaire en dehors de la prison</i>	
Suivi socio-judiciaire	1
<i>Dans l'attente d'un jugement</i>	
Contrôle judiciaire	1
ARSE	0
<i>Peine terminée</i>	
A leur arrivée	4
TOTAL	39

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

Une équipe éducative stable qui a su s'adapter aux changements liés aux travaux d'humanisation

L'équipe est restée stable tout au long de l'année 2022. A noter le départ d'une éducatrice spécialisée en fin d'année et l'arrivée d'une assistante de service social pour remplacer le poste en intérim. L'équipe dans son ensemble a montré sa capacité à s'adapter aux changements qui ont entraîné le retard dans la livraison des bâtiments du collectif de Chemin Vert et une capacité à travailler dans trois départements différents d'Île-de-France et selon trois modalités d'hébergement distinctes :

- ✓ **La mobilité en logement tiroir du 13^{ème} arrondissement à Vincennes**
La nécessité de fermer les 10 appartements partagés dans le 13^{ème} arrondissement à Paris a engendré l'ouverture de 15 studettes à Vincennes dans un établissement précédemment occupé par un CHRS de l'Îlot et dont l'activité venait d'être transférée à Fontenay-sous-Bois. Ces 15 hébergements sont en diffus regroupés. Les personnes y vivent en toute autonomie car il n'y a pas d'équipe présente de façon continue en journée à l'exception d'un veilleur de nuit.
- ✓ **La Seine-Saint-Denis**
6 appartements partagés à Aubervilliers en diffus accueillant 15 personnes au total (2 ou 3 personnes par appartement) dans une résidence familiale. Ces appartements sont répartis sur 4 blocs différents.
- ✓ **Paris**
30 places dans un collectif de 5 étages rue du Chemin vert dans le 11^{ème} arrondissement de Paris.

La continuité des permanences de l'équipe socio-éducative

Un planning hebdomadaire défini les temps de présence des travailleurs sociaux à Vincennes et à Aubervilliers. L'équipe socio-éducative est présente en moyenne une fois par semaine à Vincennes et une autre fois à Aubervilliers via des visites techniques et éducatives dans les hébergements, le mardi ou le jeudi de 13h à 17h.

Ces changements ont favorisé de nouvelles modalités de collaboration entre les équipes

La présence d'un agent d'accueil dans le collectif de Chemin Vert entre 14 h et 21h30 permet à l'équipe des travailleurs sociaux d'aller rencontrer des résidents soit à Vincennes soit à Aubervilliers ou encore de recevoir un résident dans le cadre d'un entretien individuel dans les bureaux du 63. En règle générale, un travailleur social rejoint l'agent d'accueil vers 18h afin que celui-ci prépare le service dinatoire.

L'implication de bénévoles auprès des résidents

En lien avec le projet de l'Îlot d'accueillir un nombre plus important de bénévoles, Chemin Vert compte sur la participation active de 4 bénévoles qui collaborent avec l'équipe socio-éducative pour :

- ✓ créer du lien social avec des personnes vieillissantes qui ont du mal à se déplacer (2 visites par mois) ;
- ✓ accompagner des résidents à leurs rendez-vous médicaux ;
- ✓ soutenir la maîtrise de la langue française (1 fois par semaine) ;
- ✓ apporter un éclairage sur les avancées d'une demande de titre de séjour.

2. Actions d'accompagnement

L'accès à l'emploi pour lutter contre la récidive et réussir un projet d'insertion

Le projet de réinsertion s'appuie sur un retour progressif et soutenant vers l'emploi. Un certain nombre de secteurs économiques comme celui du BTP, de l'hygiène, de la restauration sont en tension et manquent de personnel. L'équipe accompagne les résidents vers la recherche d'un emploi stable qui correspond à leur projet. Elle dispose ainsi de plusieurs leviers.

- ✓ L'intervention d'un Conseiller d'insertion professionnel (CIP) des Ateliers de qualification d'insertion (AQI) d'Île-de-France de l'Îlot, qui intervient à la demande, et plus régulièrement une fois par semaine. Il appuie à l'évaluation des savoirs de base et à la définition du projet professionnel. En 2022, **56 résidents ont été évalués en savoir de base, soit 61,5 %**.
- ✓ La Plateforme de l'inclusion, un dispositif d'état pour l'Insertion par l'activité économique (IAE) qui rapproche les employeurs des candidats. Les travailleurs sociaux ont désormais la possibilité d'y positionner des candidats.
- ✓ L'orientation vers l'association Wake Up Café qui propose des parcours de préparation à l'emploi et dispose d'un réseau d'entreprises partenaires. 2 résidents ont bénéficié d'un co-accompagnement avec cette association en 2022.
- ✓ L'orientation vers l'association FAIRE qui dispose d'un programme spécifique contre la récidive. 3 résidents ont été orientés vers cette association à la sortie de la détention.
- ✓ L'orientation vers la mission locale pour les résidents de moins de 25 ans.
- ✓ Les offres d'emploi transmises directement par la ville de Paris.
- ✓ Les offres d'emploi d'insertion coordonnées par le Mouvement de réinsertion sociale (MRS).
- ✓ Des agences d'intérim qui sollicitent le CHRS pour des partenariats.

Focus sur l'accès à l'emploi et à la formation des personnes sorties du CHRS en 2022

Augmentation du nombre de résidents sortis en activité : sur 39 résidents sortis, 24 étaient en activité (soit 61 % des résidents / 47% des résidents sortis en 2021).

- ✓ 6 résidents avaient un contrat en CDI ;
- ✓ 6 résidents étaient en Contrat à durée déterminée en insertion (CDDI) ;
- ✓ 7 résidents avaient un contrat en CDD ;
- ✓ 1 résident travaillait en CDD avec le statut d'intérimaire ;
- ✓ 2 résidents avaient créé un statut d'auto-entrepreneur ;
- ✓ 2 résidents suivaient une formation.

Plus globalement, 47 % des 91 personnes accompagnées en 2022 sont en activité

- ✓ 10 résidents avaient un contrat en CDI ;
- ✓ 8 résidents étaient en Contrat à durée déterminée en insertion (CDDI) ;
- ✓ 14 résidents avaient un contrat en CDD ;
- ✓ 2 résidents travaillaient en CDD avec le statut d'intérimaire ;
- ✓ 2 résidents avaient créé un statut d'auto-entrepreneur ;
- ✓ 7 résidents suivaient une formation.

A noter que sur les 48 personnes en recherche d'emploi (soit 43 % des résidents), 24 résidents restent malgré tout éloignés de l'emploi pour des questions de santé et de fragilité. L'objectif est de construire un projet adapté à leur vulnérabilité via la création d'un parcours d'étape spécifique. Ce parcours comprendrait des ateliers collectifs s'appuyant sur la notion d'empowerment.

Un exemple de parcours de réinsertion

Une histoire ordinaire du temps

« Hier, aujourd'hui, demain sont pour nous des notions qui nous habitent tous, et nous impactent tous. Qu'en est-il dès lors que vous êtes passé par notre CHRS ? C'est au travers le parcours singulier de Thierry B., que je souhaite vous partager mon expérience de passeur d'humanité, et vous prouver que rien n'est figé, et qu'au final le temps arrange bien les choses.

Avant-hier, Thierry naissait à La Réunion. Il y vit jusqu'à ses 20 ans, et après avoir effectué son service militaire, il répond une première fois aux appels de la métropole, et plus précisément à Aix-en-Provence. Là, il se marie et il fonde une famille. Hélas, l'alcool passe par là et le couple n'y survit pas. Il divorce et il rejoint Paris, la ville lumière, ses paradis artificiels et les mauvaises rencontres. Et bientôt, il se retrouve en détention. A sa sortie de détention, sans hébergement, sans argent il errera pendant près de 7 années dans les rues parisiennes. Cependant, et à la faveur du signalement de sa situation remonté par son CPIP, il arrive dans notre établissement le 1 août 2018. Alors les débuts ne furent pas simples, lui ne comprenant pas le sens de notre règlement et nos impératifs sociaux. Il a été même question de mettre un terme à sa prise en charge, ...

Hier, j'ai repris son accompagnement. D'abord, en prenant son temps, le temps qu'il mesure sa place dans l'hébergement, puis dans cette société qui l'avait puni et exclu. J'ai commencé par remettre en place son obligation de soins, et y donner du sens avec le soutien d'un addictologue du CMP République. Peu à peu, il reprend pied ; il retrouve sens à son

parcours. Un pas de plus en avant, je le mobilise d'abord sur une activité bénévole. Thierry quitte notre collectif pour rejoindre notre hébergement partagé sous la forme d'appartements partagés (où j'effectuerai des visites à domicile régulièrement), avec Les Restos du Cœur. Quelques mois plus tard, il est prêt à se frotter au monde du travail. Ce sera avec Les Enfants du Canal, dans un rôle de travailleur pair auprès d'un public SDF. Il y restera 6 mois, le temps nécessaire pour lui d'élaborer son projet professionnel (merci à Farida AZZOUZ, CIP aux Enfants du Canal pour sa patience et sa collaboration).

Aujourd'hui, Thierry travaille à la Régie de quartier de la ville de Paris en qualité de cantonnier vacataire. Il a passé le concours externe de la ville. Aujourd'hui, Thierry a eu une proposition de relogement en résidence sociale par le SIAO en cours de finalisation. Aujourd'hui, Thierry continue de rencontrer son addictologue 1 fois par mois. Thierry semble enfin apaisé.

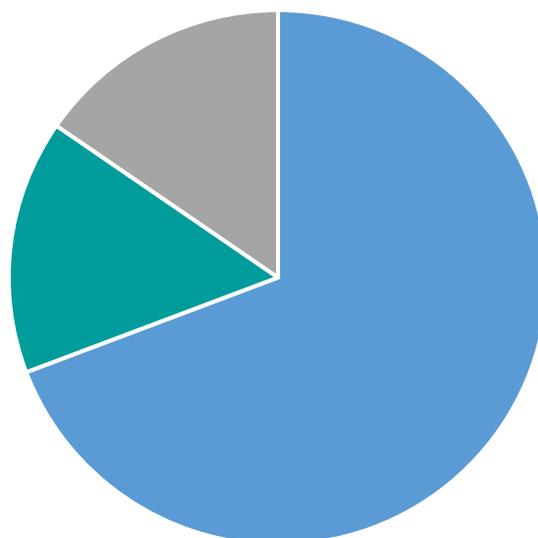
Et demain ? Demain, Thierry intégrera son logement de droit commun, et il tournera la page de Chemin Vert. Finalement, le parcours aura duré 4 ans, ponctué d'échecs, de rechutes, mais aussi de victoires. Thierry s'actualise enfin seul sur son espace Pôle emploi, ainsi que sur son compte CAF. Mais que sont 4 ans sur l'échelle d'une vie ? »

Les modalités de sortie du CHRS

38 personnes sont sorties du CHRS en 2022 (versus 32 en 2021) dont 29 % d'entre elles vers des foyers de jeunes travailleurs, des résidences sociales et des logements privés ou sociaux.

- ✓ 11 sorties positives ;
- ✓ 15 départs volontaires pour projet personnel ;
- ✓ 4 personnes ont été exclues pour non-respect du règlement de fonctionnement ;
- ✓ 3 personnes ont été incarcérées ;
- ✓ 1 personne est décédée ;
- ✓ 4 contrats n'ont pas été renouvelés.

13 orientations vers le logement ou l'hébergement



■ Accès au logement ■ FJT ou Résidences sociales ■ Autres CHRS ■

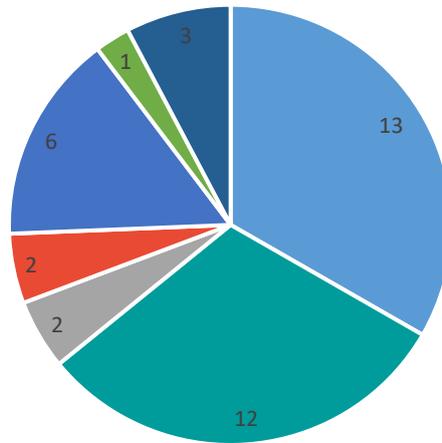
Focus sur le nombre de départ volontaires : 16

- ✓ 5 personnes sont retournées chez des tiers (familles, amis ...)
- ✓ 11 personnes ont quitté le CHRS volontairement sans solution connue de logement. Ces résidents avaient tous un problème d'addiction ou de troubles du comportement. Face à des consommations massives d'alcool, il est impossible de trouver des réponses éducatives qui puissent apporter des solutions permettant à la personne d'aller mieux. La seule solution serait un séjour en cure en milieu hospitalier. Mais les places sont rares et surtout les personnes ne sont pas toujours prêtes à franchir un pas vers le soin. Leur décision de partir du CHRS s'inscrit dans un parcours complexe de ruptures.

Sur les 11 personnes qui ont quitté le CHRS, 6 d'entre elles avaient été sensibilisées sur un retour à l'emploi via un dispositif Premières heures ou un chantier d'insertion.

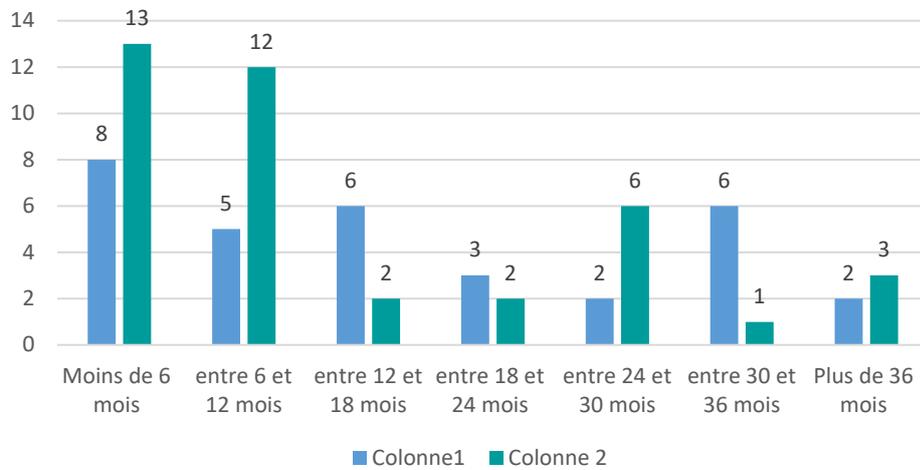
La durée totale de séjour des 39 personnes sorties en 2022 est de 16 mois. 64% des durées de séjour sont inférieures à 12 mois

Durée de séjour des personnes sortantes en 2022



■ Moins de 6 mois
 ■ entre 6 et 12 mois
 ■ entre 12 et 18 mois
 ■ entre 18 et 24 mois
■ entre 24 et 30 mois
 ■ entre 30 et 36 mois
 ■ Plus de 36 mois

Durée de séjour



3.L'accompagnement spécifique des personnes en Placement extérieur

En 2022, 15 personnes avec une mesure de placement extérieur ont été accueillies au CHRS, ce qui représente un total cumulé de 2429 jours. 14 d'entre elles sortaient directement d'incarcération et une personne était en attente d'un hébergement pour commencer la mesure de Placement.

Les personnes bénéficiant d'une mesure de placement à l'extérieur nécessitent un accompagnement spécifique.

Le Placement à l'extérieur se différencie des autres modalités d'accompagnement à plus d'un titre, par l'obligation de contrôler les horaires d'entrées et de sorties de la personne. Le résident est tenu de respecter les horaires indiqués dans le jugement ou, à défaut, les horaires du règlement de fonctionnement du CHRS. Tous les matins, les travailleurs sociaux ont un échange avec la personne qui vient signer le registre ce qui n'est pas le cas des autres résidents. Une relation de proximité s'instaure plus rapidement. L'absence d'une signature doit être systématiquement signalée au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Le travailleur social en informe le résident concerné et échange sur les raisons du retard ou de l'oubli dans un objectif éducatif. Il sensibilise le résident sur les enjeux du Placement à l'extérieur, l'accompagne et le soutient dans ce projet.

La mission du CHRS est valorisée et prise en compte. Le Juge de l'application des peines s'informe via le SPIP des avancées du parcours du résident. Une collaboration plus active s'installe entre le travailleur social référent et le CPIP.

En règle générale, les personnes ont rencontré lors de leur détention des chantiers d'insertion (FAIRE, Wake Up Café) pour préparer leur sortie d'incarcération. Cet accompagnement se prolonge durant les premiers mois de leur arrivée au CHRS. La coordination avec ces acteurs est essentielle pour la cohérence du projet. Le travailleur social référent se met en lien avec le chantier d'insertion pour un accompagnement conjoint.

Les personnes sortant de détention arrivent au CHRS sans aucune ressource. Depuis novembre 2021, des tickets service d'une valeur unitaire de 6,50 euros sont remis aux personnes afin qu'elles puissent procéder à des premiers achats de nécessité. L'accès au service de restauration est accessible dès le 1^{er} jour de leur arrivée.

PERSPECTIVES 2023

1. Des objectifs liés à l'ouverture du nouveau bâtiment :

- ✓ écrire un nouveau projet d'établissement et les outils de la loi 2 janvier 2002 ;
- ✓ actualiser les outils de la loi 2 janvier 2002 ;
- ✓ mettre en place l'auto-évaluation avec l'appui de la responsable qualité.

2. Gérer la logistique du déménagement et de l'aménagement :

- ✓ équiper l'établissement, meubler 30 studettes (literie, mobilier ...) ;
- ✓ équiper les bureaux et les espaces de travail de l'équipe (travailleurs sociaux, agents d'accueil, veilleurs, ouvrier qualifié et agentes d'entretien).

3. Des objectifs liés à l'accompagnement socio-éducatif :

- ✓ accompagner les savoir habiter en studio notamment avec la mise en place des visites à domicile ; des formations seront en appui ;
- ✓ développer un projet de coordination de santé mentale pour mieux répondre aux besoins des personnes ;
- ✓ construire un parcours d'étapes spécifiques pour les résidents éloignés de l'emploi.

4. Renforcer et développer le partenariat :

- ✓ service de soins, de santé mentale et d'addiction ;
- ✓ insertion professionnelle : renforcer les savoirs de base, les techniques de recherches d'emploi et le maintien à l'emploi ;
- ✓ activité culturelle et sportive.

5. Renforcer la présence des bénévoles autour de 5 actions principales :

- ✓ savoirs de base / FLE (Français langue étrangère) / alphabétisation ;
- ✓ activités de socialisation des personnes vieillissantes résidant à Chemin Vert ;
- ✓ accompagnement vers les démarches de soins ;
- ✓ accompagnement à l'économie sociale et familiale ;
- ✓ activités culturelles et sportives ;
- ✓ accompagnement juridique.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Centre médico-psychologique (CMP) République

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Fleury-Merogis

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Bois-d'Arcy

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Fresnes

Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Pierre Nicole

Solidarité Nouvelle Contre le Chômage

Les bénévoles du CHRS l'Îlot Chemin Vert

Secours Emploi

Méthode de recrutement par simulation (MRS) de Pôle emploi

Marie de Paris

Mairie du 11ème arrondissement



**Centre d'hébergement et
de réinsertion sociale
l'Îlot Chemin Vert**

151 rue du Chemin Vert
75011 PARIS
01 76 71 06 71

www.ilot.asso.fr

